

Au service de notre protection sociale



Un début de retour à la «normale» en Normandie pour l'emploi salarié au 2e trimestre 2021

Au 2e trimestre 2021, l'activité économique normande achève son redressement et accélère. Les effectifs salariés du secteur privé dénombrés fin juin 2021 sont en hausse de + 1,1 % (+ 9 155 postes après + 0,7 %) sur un trimestre. Le niveau d'emploi dépasse désormais celui d'avant crise, il est en hausse de + 0,4 % (+ 3 710 postes). Sur un an, il croît de + 3,7 % (+ 29 195 emplois). La masse salariale dans la région progresse de + 1,4 % ce trimestre. Il en est de même pour le salaire moyen par tête (SMPT) qui est en hausse de + 0,6 %, et atteint 2 416 euros brut par mois.

Chiffres clés

+ 1,1 % L'emploi normand est en hausse au 2e trimestre 2021 (+ 9 155 salariés)

+ 0,4 % + 3 710 emplois par rapport au 4e trimestre 2019 (avant la crise)

+ 3,7 % + 29 195 emplois sur un an

Ce trimestre marqué par un confinement en avril et un déconfinement progressif à partir de mai laisse entrevoir à fin juin une sortie de crise et un début de retour à la « normale ». La perspective de la levée des restrictions sanitaires (réouverture des commerces, des restaurants…) permet à la Normandie de créer de nombreux emplois ce trimestre et de dépasser son niveau d'avant crise. Hormis l'industrie, cette augmentation trimestrielle des effectifs se reflète dans l'ensemble des secteurs. L'emploi intérimaire croît ce trimestre de + 2,6 % et crée 1 055 postes. Hors intérimaires, les effectifs salariés progressent de + 1 % (après + 0,9 %) ce trimestre et sont en hausse de + 0,6 % (+ 4 980 postes) par rapport à fin 2019.

Les départements de la région affichent tous des gains en termes d'emploi salarié ce trimestre et sont tous au-dessus de leur niveau d'avant crise. L'Orne (après + 0,7 %) progresse un peu plus faiblement ce trimestre de + 0,4 %, (+ 260 salariés). Par rapport à fin 2019 la hausse est de + 0,8 % (+ 480 postes). L'Eure après une augmentation de + 0,8 %, croît de + 0,9 % ce trimestre et gagne 1 110 postes. Par rapport au 4e trimestre 2019, l'emploi augmente de + 0,2 % (+ 300 postes). La Seine-Maritime progresse ce trimestre de + 1,1 % (après + 0,5 %), soit + 3 650 salariés. Par rapport à fin 2019, l'emploi augmente de + 0,3 % (+ 970 postes). Après une hausse de + 1 %, l'emploi dans la Manche continue de croître de + 1,3 % au 2e trimestre (+ 1 520 postes). La hausse est de + 1,1 % par rapport à la situation d'avant crise, soit + 1 310 emplois (plus forte hausse dans la région). Le Calvados croît de + 1,5 % (après + 0,7 %) et crée 2 620 emplois. Par rapport à fin 2019, la hausse est de + 0,4 % (+ 650 postes).

La masse salariale et le SMPT sont en hausse

Après une hausse de + 1,7 % le trimestre précédent, la masse salariale soumise à cotisations progresse de + 1,4 % ce trimestre. En niveau, la région retrouve celui d'avant crise. Les augmentations trimestrielles vont de + 0,1 % dans la Manche, à + 1,9 % dans le Calvados (Orne + 0,6 %, Eure + 1,3 % et Seine-Maritime (+ 1,7 %). Le Calvados reste en dessous (- 1,1 %) de son niveau d'avant crise tandis que la Manche est largement au-dessus (+ 1,2 %) (Seine-Maritime + 0,1 %, Eure + 0,2 % et Orne + 0,7 %)

Le salaire moyen en lien avec la hausse de la masse salariale croît de + 0,6 % (après +1,4%) ce trimestre dans la région. Par rapport à fin 2019, il augmente légèrement de + 0,4 %. Le recours au chômage partiel (dont les indemnités sont non soumises à cotisations sociales) reste important par rapport à la situation d'avant crise. En Normandie, ce trimestre, 133 millions d'euros d'assiette liées aux indemnités de chômage partiel ont été enregistrés, soit 2,2 % de la masse salariale du trimestre. Sous l'effet du confinement elles sont en hausse en avril puis diminuent les deux mois suivants. Par rapport au 1er trimestre 2021 (2,5 %) ce ratio est en baisse et nettement inférieur au plus fort de la crise (9,6 % au 2e trimestre 2020).

CARTE 1

évolution de l'emploi salarié entre le dernier trim. 2019 et le 2e trim. 2021 (L)

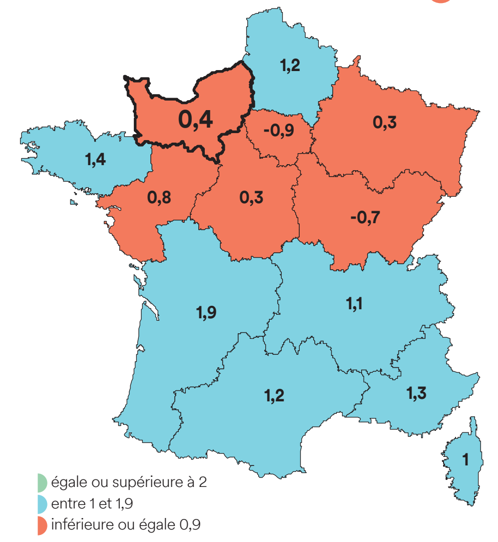


TABLEAU 1

évolution de l'emploi, de la masse salariale et du salaire moyen

		En niveau 2021 T2	Evolution trimestrielle (en %) 2020 T4	2021 T1	2021 T2	Evolution annuelle (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
Région	Emploi salarié *(en milliers)* (L)	827,5	-0,2%	0,7%	1,1%	3,7%	0,4%
Région	Masse salariale (en M€) (L)	5 945,3	-0,9%	1,7%	1,4%	20,8%	0,0%
Région	*	5 949,5*	-1,2%*	1,2%*		19,2%*	0,1%
Région	SMPT (en €)	2 416	-1,5%	1,4%	0,6%	15,7%	0,4%
Région	*	2 417*	-1,9%*	0,9%*		14,1%*	
France	Emploi salarié (en millions) (L)	18,7	-0,6%	0,9%	1,5%	3,8%	0,5%
France	Masse salariale (en M€) (L)	150 180,3	-0,9%	1,7%	2,1%	21,0%	-0,1%
France	*	150 279,6*	-1,2%*	1,2%*	2,1%*	19,8%*	0,0%
France	SMPT (en €)	2 702	-1,4%	1,6%	0,9%	16,3%	0,4%
France	*	2 704*	-1,7%*	1,1%*	1,0%*	15,2%*	

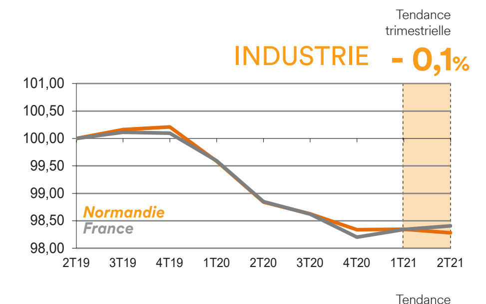
SMPT = salaire moyen par tête
* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21/12/18 portant mesures d'urgence économiques et sociales
(L) Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique (cf. sources et méthodologie)

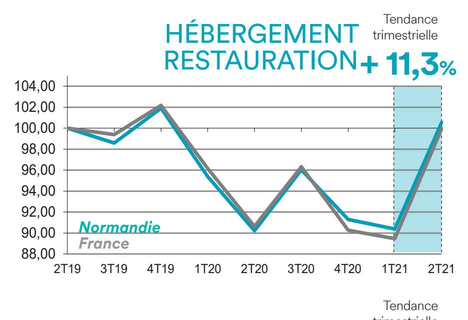


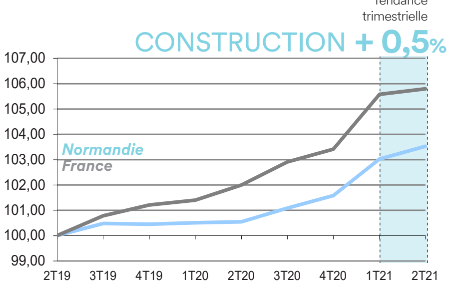
Le secteur de l'hébergement-restauration enregistre la plus forte hausse au 2e trimestre 2021 (+ 11, 3%)

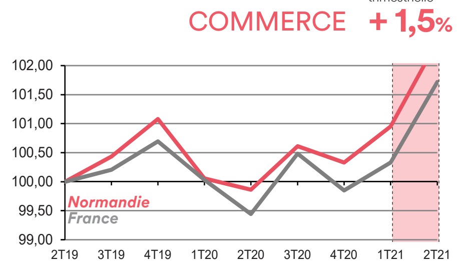
GRAPHIQUE 1

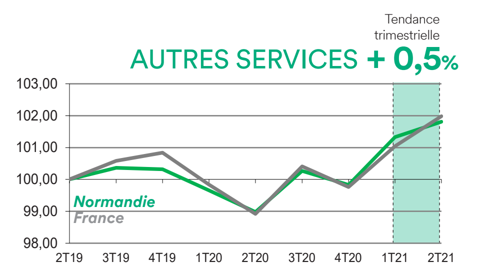
évolution trimestrielle des effectifs salariés par branche d'activité sur 2 ans

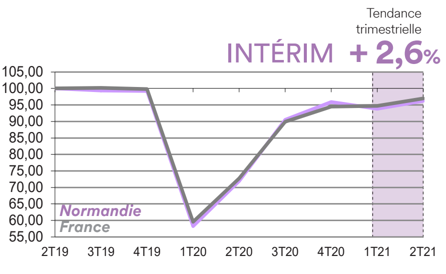












Source : Urssaf / Dares (effectifs intérimaires)

Le secteur des hôtels-cafés-restaurants (HCR) rebondit

Le secteur de l'hébergement et la restauration à la faveur des levées des restrictions progresse fortement de + 11,3 %. Néanmoins le secteur reste sous son niveau d'emploi d'avant crise (- 1,3 %) *(Détails dans le zoom).*

Les effectifs intérimaires repartent à la hausse

Les effectifs salariés intérimaires rebondissent de + 2,6 % (après - 2,1 %) ce trimestre, soit un gain de 1 055 postes. Par rapport au 4e trimestre 2019, l'intérim se contracte de - 3 % (– 1 275 postes). L'Orne est le seul département en baisse ce trimestre (- 2,2 %) mais il est aussi le seul à dépasser son niveau d'emploi d'avant crise (+ 1,1 %).

La masse salariale du trimestre est en progression de + 2,1 % (après + 2,5 %). Par rapport à fin 2019, elle régresse de 1 %.

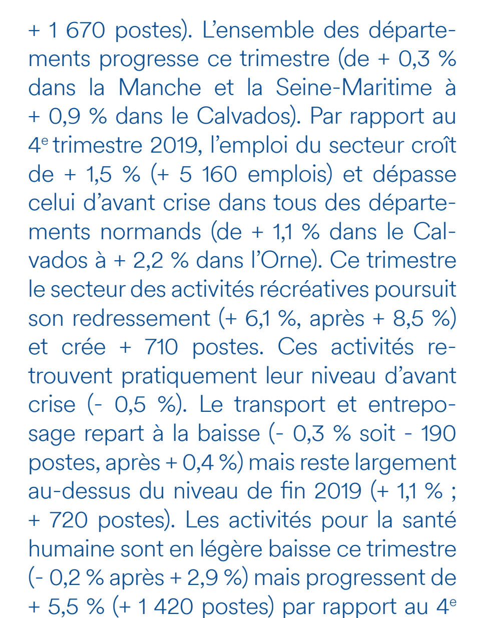
Le commerce accélère

Après une hausse de + 0,6 %, le commerce est dynamique et croît de + 1,5 % ce trimestre (+ 1 970 postes). Il dépasse le niveau d'emploi d'avant crise (+ 1,3 %, soit + 1 800 emplois). Au trimestre l'ensemble des départements normands sont en hausse (de + 1 % dans l'Orne à + 1,6 % dans le Calvados et l'Eure). Par rapport à fin 2019, ils affichent tous des gains avec toutefois une performance plus faible en Seine-Maritime qui progresse de + 0,3 % (de + 1,3 % dans l'Orne à + 2,2 % dans l'Eure). Ce trimestre, le commerce et la réparation d'automobiles continue de détruire quelques emplois (- 0,2 %, après - 0,1 %), et reste en retrait de - 1,2 % (- 240 postes) par rapport à avant la crise. Le commerce de détail accélère (+ 2,3 % après + 0,8%) et dépasse son niveau d'emploi de fin 2019 (+ 2,7 %, soit + 2 170 postes) tandis que le commerce de gros en hausse de + 0,3 % (après + 0,6 %) ce trimestre reste légèrement sous son niveau d'avant crise (- 0,4 % ; - 130 postes).

La masse salariale progresse ce trimestre de + 2,8 % (après + 4,2 %) et croît de + 4,8 % par rapport à fin 2019.

Le secteur des autres services continue sur sa lancée

Le secteur des autres services (43 % de l'emploi normand) après une forte hausse de + 1,5 % ralentit ce trimestre (+ 0,5 %, soit


+ 1 670 postes). L'ensemble des départements progresse ce trimestre (de + 0,3 % dans la Manche et la Seine-Maritime à + 0,9 % dans le Calvados). Par rapport au 4e trimestre 2019, l'emploi du secteur croît de + 1,5 % (+ 5 160 emplois) et dépasse celui d'avant crise dans tous des départements normands (de + 1,1 % dans le Calvados à + 2,2 % dans l'Orne). Ce trimestre le secteur des activités récréatives poursuit son redressement (+ 6,1 %, après + 8,5 %) et crée + 710 postes. Ces activités retrouvent pratiquement leur niveau d'avant crise (- 0,5 %). Le transport et entreposage repart à la baisse (- 0,3 % soit - 190 postes, après + 0,4 %) mais reste largement au-dessus du niveau de fin 2019 (+ 1,1 % ; + 720 postes). Les activités pour la santé humaine sont en légère baisse ce trimestre (- 0,2 % après + 2,9 %) mais progressent de + 5,5 % (+ 1 420 postes) par rapport au 4e trimestre 2019.

La masse salariale des autres services progresse de + 1,1 % ce trimestre (après + 1,8 %). Par rapport à fin 2019, elle augmente de + 2 %. Le chômage partiel dans les activités récréatives est en baisse. Il représente 9,5 % de la masse salariale du trimestre contre 13 % au 1er trimestre (21 % au 2e trimestre 2020).

La construction ralentit

Le secteur de la construction ralentit ce trimestre et augmente de + 0,5 % (après + 1,4 %), soit un gain de + 350 postes. L'ensemble des départements progresse ce trimestre (de + 0,1 % dans la Manche à + 0,7 % dans l'Eure). Par rapport au 4e trimestre 2019, l'emploi du secteur croît de + 3,1 % (+ 2 150 emplois). Il est de loin, le plus dynamique depuis la fin 2019. Ce trimestre, le secteur est porté par la construction de bâtiment + 1,8 % (après + 1,3 %), et par les travaux de construction spécialisés + 0,4 % (après + 1,7 %). Le génie civil après une légère baisse de - 0,4 % est stable. Le niveau d'emploi de ce segment est inférieur de - 1,5 % (- 110 postes) à celui d'avant crise.

La masse salariale diminue de - 1,6 % ce trimestre (après + 3,1 %) mais elle est en hausse de + 3,3 % par rapport à fin 2019.

L'industrie tend à se stabiliser

Les effectifs salariés du secteur de l'industrie sont stables depuis deux trimestres. La Manche se démarque de la région et affirme son dynamisme industriel (+ 0,7 % soit + 220 postes, après + 1%). Le Calvados est pratiquement stable (+ 0,1 %). L'Orne (– 0,4 %), l'Eure et la Seine-Maritime



(- 0,3% chacun) sont en baisse. Par rapport à fin 2019, l'industrie se contracte de - 1,9 %. Seule la Manche portée notamment par la construction de navire continue de créer des emplois (+ 2,6 % soit + 810 emplois). Dans la fabrication d'équipements électriques (- 0,8 %, soit - 40 postes après - 0,5 %) et la métallurgie (- 0,6 %, soit - 140 postes après - 0,4 %), les pertes d'emplois s'amplifient ce trimestre. Par rapport à fin 2019, la métallurgie (- 1 440 postes), le bois et papier (- 600 postes), et la fabrication d'équipements électriques (- 370) détruisent beaucoup d'emplois (- 6 % chacun). En revanche, l'industrie textile (+ 1,2 % après + 0,8 %), l'industrie agro-alimentaire (+ 0,8 % soit + 240 postes) et la production d'eau (+ 0,8 % après + 0,7 %) se portent bien ce trimestre et dépassent leur niveau d'emploi d'avant crise.

La masse salariale diminue légèrement de - 0,2 % ce trimestre (après + 1,3 %). Par rapport à fin 2019 elle régresse de - 1,1 %.

TABLEAU 2

évolution de l'emploi par branche d'activité L

	Normandie							France			
	Effectif	Evolutions Trimestrielle		Evolutions Annuelle		Evolutions / T4 2019		Evolution annuelle		/ T4 2019	
	2021-T2	en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	181 099	-130	-0,1%	-1 038	-0,6%	-3 562	-1,9%	-13 244	-0,4%	-50 752	-1,7%
Construction	72 255	351	0,5%	2 083	3,0%	2 150	3,1%	54 911	3,7%	66 338	4,5%
Commerce	137 526	1 969	1,5%	3 437	2,6%	1 799	1,3%	69 530	2,3%	31 167	1,0%
Hébergement et restauration	41 901	4 240	11,3%	4 307	11,5%	-561	-1,3%	107 769	10,3%	-25 650	-2,2%
Autres services	352 880	1 670	0,5%	9 821	2,9%	5 156	1,5%	277 200	3,1%	103 603	1,1%
Total hors intérim	**785 661**	**8 100**	**1,0%**	**18 609**	**2,4%**	**4 982**	**0,6%**	**496 166**	**2,8%**	**124 707**	**0,7%**
Intérim	41 877	1 055	2,6%	10 587	33,8%	-1 275	-3,0%	191 345	33,3%	-22 692	-2,9%
Total	**827 538**	**9 155**	**1,1%**	**29 195**	**3,7%**	**3 707**	**0,4%**	**687 511**	**3,8%**	**102 015**	**0,5%**

Zoom

Le secteur des hôtels-cafés-restaurants (HCR) se redresse au 2e trimestre 2021 suite à la levée des mesures de restriction liées à la crise sanitaire

Après deux trimestres moroses (- 4,9 %, - 1 980 postes au 4e trimestre 2020 et - 1 %, - 380 emplois au 1er trimestre 2021), le secteur des HCR se redresse. L'emploi repart très fortement de + 11,3 %, soit 4 240 emplois de plus. L'ensemble des départements est en hausse. Les augmentations vont de + 4,8 % dans l'Orne à + 13,2 % en Seine-Maritime (Eure + 9,3 %, Calvados + 10,5 % et Manche + 12,4 %). L'Orne après une hausse de + 2,5 % sur la période précédente progresse plus faiblement que les autres départements de la région ce trimestre.

Néanmoins, par rapport à fin 2019, le secteur est en-dessous de son niveau d'emploi. En Normandie, il est en baisse de - 1,3 %, soit environ - 560 emplois de perdus. La Seine-Maritime se distingue de la région en dépassant son niveau d'emploi (+ 1,6 % ; + 255 postes). La restauration progresse ce trimestre de + 12,2 % (+ 3 610 postes après - 0,3 %) et dépasse le niveau d'emploi d'avant crise (+ 0,5 % ; + 170 postes). Les activités d'hébergement croissent de + 7,7 % ce trimestre (+ 630 postes) mais restent en-dessous de leur niveau de fin 2019 (- 7,7 %, soit - 730 emplois de moins).

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) rebondissent

Après deux trimestres de repli lié aux restrictions (- 64 % au 4e et - 31 % au 1er), on observe un bond des DPAE ce trimestre (+ 169 %). La reprise de l'activité se ressent sur les DPAE surtout sur le mois de juin. Par type de contrat, l'augmentation est plus forte pour les CDI (+ 180 %) et les CDD longs (+ 221 %) que pour les contrats courts (+ 134 %). Par rapport à fin 2019, le nombre de DPAE chute de moitié (- 54 %). Pour les CDI, on est proche du niveau d'avant crise - 1,7 % (- 100 DPAE). Au niveau des CDD longs (>1 mois) on observe une progression de + 20 % (+ 1 140) tandis que les embauches en CDD courts (42 % des DPAE du trimestre, contre 75 % avant crise) chutent de - 74 %.

La masse salariale repart à la hausse

La masse salariale soumise à cotisations des HCR est en forte hausse ce trimestre (+ 35 %, après - 19 %). Le recours au chômage partiel est en baisse. La part de celui-ci dans la masse salariale représente 24,3 % contre 37,5 % au trimestre précédent. Néanmoins, par rapport à fin 2019, la masse salariale soumise à cotisations se contracte de - 37 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) en lien avec l'augmentation de la masse salariale repart fortement à la hausse ce trimestre (+ 37 % après - 18 %). Il est de 1 204 € contre 879 € au 1er trimestre. Par rapport à la situation d'avant crise, le SMPT en lien avec un recours important au chômage partiel chute de - 30 % (1 721 € à fin 2019). Il est en repli de - 31 % dans le Calvados (1 294 €), de - 30 % dans l'Eure (1 152 €) et de - 29 % en Seine-Maritime (1 145€), dans la Manche (1 240 €) et dans l'Orne (1 152 €).

GRAPHIQUE 2

évolution des effectifs HCR en Normandie entre le dernier trimestre 2019 et le 2e trimestre 2021 L

Effectifs
41 901
(2e trimestre 2021)

Seine-Maritime 15 762
annuelle + 1 531 soit + 10,8 %
trimestrielle + 1 834 soit + 13,2 %
/4T 2019 + 255 soit + 1,6 %

Calvados 12 948
annuelle + 1 436 soit + 12,5 %
trimestrielle + 1 226 soit + 10,5 %
/4T 2019 - 412 soit - 3,1 %

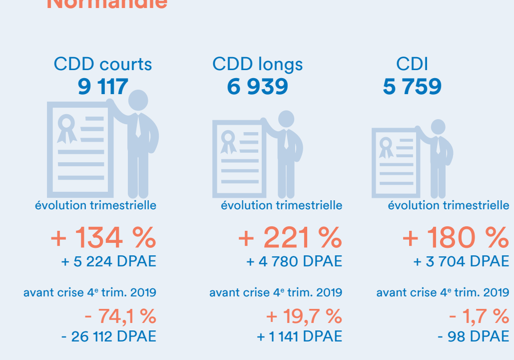
Manche 5 614
annuelle + 527 soit + 10,4 %
trimestrielle + 618 soit + 12,4 %
/4T 2019 - 232 soit - 4 %

Eure 5 457
annuelle + 634 soit + 13,1 %
trimestrielle + 465 soit + 9,3 %
/4T 2019 - 90 soit - 1,6 %

Orne 2 120
annuelle + 178 soit + 9,2 %
trimestrielle + 97 soit + 4,8 %
/4T 2019 - 82 soit - 3,7 %

GRAPHIQUE 3

évolution des DPAE des HCR en Normandie





Les zones d'emploi* de Rouen, Caen et le Havre sont en hausse au 2e trimestre 2021

Rouen, Caen et Le Havre accélèrent

Après un gain de 1 430 emplois (+ 0,7 %) la zone d'emploi de **Rouen** accélère ce trimestre et croît de + 1 % (+ 2 085 postes). Les HCR rebondissent de + 10 % (+ 820 postes). L'intérim se reprend et progresse de + 4,4 % (+ 425 postes, après - 6,3 %). Le commerce accélère et augmente de + 1,4 % (+ 430 postes, après + 0,5 %). La construction freine et progresse de + 0,5 % (après + 2 %). Les autres services après une hausse de + 1,9 % ralentissent fortement ce trimestre (+ 0,3 %). L'emploi dans l'industrie après une pause diminue de - 0,5 %. Par rapport à la situation d'avant crise, Rouen dépasse désormais son niveau d'emploi de + 0,4 %, soit 900 emplois de plus. Les autres services (+ 2 % ; + 1 920 postes), la construction (+ 3,5 % ; + 600 postes) et le commerce (+ 0,9 %) ont un niveau d'emploi supérieur tandis que les HCR (- 2,5 % ; - 230 emplois), l'industrie (- 2,7 %) et l'intérim (- 3,5 %) sont en-dessous.

La zone d'emploi de **Caen**, après une hausse de + 1 % progresse de + 1,1 % (+ 1 580 emplois). Les HCR rebondissent de + 10,6 % (+ 810 postes). Le commerce poursuit et progresse de + 1,1 % (+ 290 emplois, après + 1,0 %). Les autres services et la construction après une forte croissance de 1,5 % ralentissent et augmentent chacun de + 0,5 %. L'industrie est stable ce trimestre (après + 0,6 %). L'intérim après une forte hausse de + 3,6 % baisse légèrement de - 0,6 %. Par rapport à fin 2019, la zone d'emploi croît de + 0,8 % (+ 1 160 postes). La construction (+ 3,5 % ; + 410 postes), les autres services (+ 1,7 % ; + 1 120) et le commerce (+ 2 % ; + 510 postes) ont un niveau d'emploi supérieur à celui d'avant crise tandis que les HCR (- 2,9 % ; - 250 emplois), l'intérim (- 2,8 %) et l'industrie (- 1,4 %) sont en dessous.

La zone d'emploi **du Havre** accélère et croît de + 0,9 % ce trimestre (après + 0,2 %). Les HCR rebondissent de + 19 % (+ 660 postes). Le commerce après un léger repli de - 0,3 % se reprend et progresse de + 1,7 % (+ 210 postes). La construction ralentit (+ 0,9 % après + 2,1 %). L'intérim après une perte de 200 postes (- 4,1 %) se stabilise ce trimestre. L'industrie amortit sa baisse, - 0,3 % (après - 0,8 %). Les autres services (après + 1,4 %) se contractent de - 0,3 % (- 140 postes). Par rapport au 4e trimestre 2019, Le Havre est très légèrement en dessous de son niveau d'emploi (- 0,2 %, soit - 180 postes). L'industrie (- 4,1 %, soit - 730 postes) et le commerce (- 1 %, soit - 120 postes) sont sous leur niveau d'emploi tandis que la construction (+ 4 % ; + 270 postes), l'intérim (+ 2,6 %), et les autres services (+ 0,3 %) ont un niveau d'emploi supérieur.

Cherbourg-en-Cotentin reste dynamique

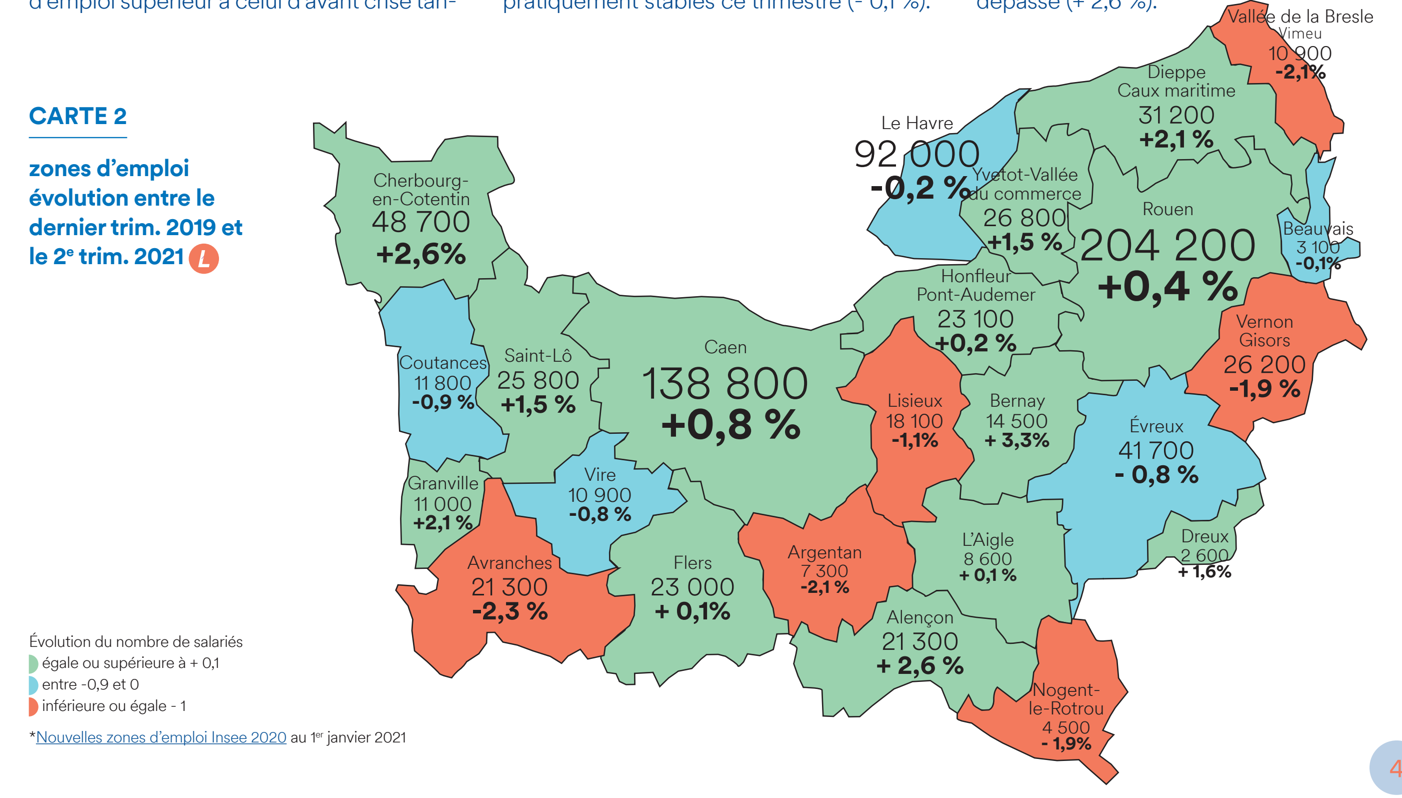
La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin,** progresse à un rythme un peu plus faible et croît de + 1,1 % (après + 1,4 %), soit + 510 emplois. Les HCR rebondissent de + 9,7 % (+ 190 postes). L'intérim se reprend et progresse de + 3,2 % (après - 2,4 %). Le commerce accélère et croît de + 1,8 % (après + 1,7 %), soit + 130 postes. L'industrie après + 2,5 % ralentit et progresse de + 0,9 % (140 emplois). La construction en légère baisse depuis deux trimestres se replie de - 0,8 % (après - 0,6 %). Les autres services après une hausse de + 1,6 % sont pratiquement stables ce trimestre (- 0,1 %).

Par rapport à la situation d'avant crise la zone d'emploi progresse de + 2,6 % (+ 1 240 postes). L'industrie progresse fortement de + 6,9 % (+ 960 postes), portée principalement par la construction de navires. Les autres services (+ 2 % ; + 360 postes) et le commerce (+ 1 %) sont au-dessus de leur niveau d'emploi tandis que l'intérim (- 0,2 %) et la construction (- 1 %) en sont proche.

Évreux se rétablit doucement

La zone d'emploi d'**Évreux** ralentit un peu et augmente de + 0,9 % (après + 1,3 %), soit 380 salariés de plus. Les HCR rebondissent de + 10,6 % (+ 195 postes). Le commerce après une pause le trimestre précédent repart fortement à la hausse de + 2,9 % (+ 200 postes). La construction (+ 0,6 %, après + 2,8 %) et les autres services (+ 0,3 %, après + 1,6 %) freinent et progressent plus faiblement. L'intérim est stoppé dans son élan, après une forte hausse de + 8,7 %, il se contracte de - 2,3 % (- 50 postes). L'industrie après un 1er trimestre stable repart à la baisse (- 1,1 % ; soit - 90 emplois). Par rapport à fin 2019, le bassin est en repli de - 0,8 % (- 350 postes). Seuls l'intérim (- 11,7 % ; - 295 emplois) et l'industrie (- 4,4 % ; - 370 postes) sont sous leur niveau d'emploi d'avant crise.

Concernant les bassins Ornais, Alençon et Flers, après une pause le trimestre précédent, croissent de + 1,9 % et de + 0,8 %. Par rapport à la situation d'avant crise, les bassins ornais affichent un gain de 335 emplois. Seuls ceux d'Argentan (- 2,1 %) et de Nogent-le-Retrou (- 1,9 %) n'atteignent pas leur niveau de fin 2019. Flers et l'Aigle retrouvent leur niveau tandis qu'Alençon le dépasse (+ 2,6 %).



CARTE 2

zones d'emploi évolution entre le dernier trim. 2019 et le 2e trim. 2021 L

Évolution du nombre de salariés
- égale ou supérieure à + 0,1
- entre -0,9 et 0
- inférieure ou égale - 1

*Nouvelles zones d'emploi Insee 2020 au 1er janvier 2021



Sources et méthodologie

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui s'est progressivent substituée aux bordereaux recapitulatifs de cotisations (BRC). La DSN est mensuelle. A compter de la publication portant sur le premier trimestre 2021, tous les effectifs sont issus d'un calcul réalisé sur la base des données individuelles (pas forcément l'effectif fin de mois pour tenir compte des cas particuliers. Dans certaines cas, des effectifs alternatifs peuvent être mobilisés). Cette dernière opération diffère sensiblement de celle qui prévalait pour les comptes déjà intégrés (entre 2016 et 2020). Il ne s'agit plus de comparer l'effectif dit « individuel » à l'effectif « agrégé » mais plutôt de retenir un effectif pertinent pour les établissements concernés et de recaler le passé afin qu'il soit cohérent avec les informations fournies dorénavant par l'effectif « individuel ». Cette démarche assume ainsi de modifier de façon potentiellement significative le niveau des séries. (plus de détail méthodologique sur urssaf.org).

La masse salariale (Assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.

L'effectif salarié hors intérimaire est mesuré en fin de trimestre; sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un indépendamment de sa durée de travail. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Urssaf caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. A partir de la publication relative au 1er trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

L'effectif moyen est égal à la moyennne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le salaire Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît la conformité de ces productions aux principes foncdamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme L

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur **www.urssaf.org** dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail **open.urssaf.fr**.



Directeurs de la publication : Yves Bouchoucha, Fabrice Chaplot – Rédacteurs : Service statistiques des Urssaf de Normandie – La collection Stat'ur est consultable en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique – Pour toute demande : www.contact.urssaf.fr